

**Liste définitive des candidatures enregistrées pour l'élection municipale partielle
complémentaire de la commune de Chaufour-lès-Bonnières**

1^{er} tour : dimanche 28 janvier 2024

Nombre de sièges à pourvoir : 4

Le Sous-préfet de Mantes-la-Jolie,

Vu le code électoral et notamment ses articles L. 255-2 et s. et R 28 ;

Vu l'arrêté n°78-2023-12-01-00005 portant convocation des électeurs de la commune de Chaufour-lès-Bonnières à l'élection municipale partielle complémentaire les dimanches 28 janvier 2024 (1^{er} tour) et 4 février 2024 (2^e tour) ;

Vu les candidatures enregistrées pour le 1^{er} tour du scrutin ;

Considérant qu'il convient d'arrêter la liste des candidats dont les déclarations de candidature ont été définitivement enregistrées ;

Sur proposition du secrétaire général de la sous-préfecture ;

Arrête

la liste suivante dans l'ordre alphabétique du nom de famille :

Monsieur Dominique DEVE
Madame Émilie SCACHE ép. DONNE
Monsieur Michel DUVERGEY
Monsieur Alexandre FERGANI
Madame Karine HAUTTERRE
Monsieur Manuel RODRIGUES
Monsieur Slimane TLEMSANI

Fait à Mantes-la-Jolie, le 11 JAN. 2024

Pour le Sous-préfet de Mantes-la-Jolie et par délégation,
Le secrétaire général de la sous-
préfecture,


François GOUGOU.